

PROJET PILOTE DE MOBILISATION DES BOIS EN AUVERGNE (PPMBA)

Les premiers résultats

Que faire pour faciliter l'augmentation de la récolte de bois, et notamment dans la forêt privée morcelée ne faisant pas encore l'objet d'une gestion active ?

Plusieurs études et rapports se sont succédé au cours des dernières décennies, proposant différentes pistes, et plusieurs initiatives ont vu le jour.

L'une d'entre elles, initiée par le MAAF et l'ADEME, consiste à expérimenter en Auvergne une série d'actions complémentaires centrées sur l'amélioration de la performance dans la chaîne d'acteurs que forment les Propriétaires forestiers, les Animateurs des Plans de Développement de Massif (PDM) et les Opérateurs économiques (professionnels de la gestion forestière et de la récolte des bois).

Depuis 2011, la forte implication des acteurs régionaux auvergnats de la filière forêt-bois, conjuguée à l'effort de coordination des financeurs, a permis de progresser dans ce programme d'actions ambitieux et innovant, baptisé PPMBA.

Les enseignements de cette expérimentation, et en particulier l'impact quantitatif et qualitatif sur le processus de récolte de bois (matériau et énergie), servent à alimenter les réflexions nationales sur les mesures susceptibles de favoriser la mobilisation (qui pourraient être prises).

Rappel du contexte et des objectifs de l'expérimentation

L'Auvergne a été une région pionnière pour le recrutement, sur fonds publics, d'animateurs chargés de sensibiliser les propriétaires forestiers privés sur les possibilités de valorisation de leur patrimoine forestier. Dans ce processus, l'échelle de temps et la confiance entre les différentes parties sont des éléments clés. En effet, et ce n'est pas spécifique aux propriétaires de bois et forêts en Auvergne, il faut du temps et du savoir-faire pour parvenir à susciter l'envie chez un propriétaire de déclencher un acte de gestion et de récolte sur le terrain. Ensuite, le passage à la pratique reste une démarche si complexe et perçue comme à risques (le propriétaire se retrouve entre autres à devoir prendre contact avec des professionnels dont il ne connaît généralement pas le métier et sur un sujet avec lequel il est peu familiarisé), qu'au final le « passage à l'acte » ne se fait pas.

Les acteurs du PPMBBA travaillent à réduire ces difficultés. Après les communiqués publiés en décembre 2011 puis en mars 2013, ce document fait le point sur les premiers résultats de cette expérimentation, qui se poursuit en 2014.

■ Enrichir la boîte à outils des animateurs

L'objectif est de produire des méthodes et des outils permettant de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et d'améliorer la performance de l'animation.

Les 4 actions qui suivent sont pilotées par le CRPF Auvergne.

• ***Un guide des bonnes pratiques de l'animation***

En 2013, le groupe d'échanges de pratiques formé autour de 7 techniciens-animateurs de Plans de Développement de Massif en Auvergne, puis élargi à 4 autres techniciens animateurs (foncier, desserte, etc.), a réalisé un recueil d'expériences sur les pratiques d'animation et de suivi des propriétaires animés. L'objectif était de clarifier les principes fondamentaux de l'animation, notamment, l'association des acteurs locaux, la gouvernance, les relais avec les autres techniciens...

La formalisation d'un guide est en cours de finalisation : il est structuré de manière chronologique (5 étapes : diagnostic du territoire / gouvernance et appropriation / communication / animation / bilan, résultats et évaluation) et il est enrichi de fiches méthodologiques ainsi que d'exemples concrets de situations tirées du quotidien de l'animateur (ce qui marche, les pièges à éviter...). Des outils d'aide au transfert (support de communication, méthodologie d'accueil des nouveaux animateurs) ont été développés et mis en oeuvre en 2013 auprès de 4 nouveaux animateurs en Auvergne.

• ***Une méthode d'évaluation partagée des animations menées dans les territoires (type PDM)***

A partir d'un inventaire exhaustif sur 4 communes ayant bénéficié de 6 années d'animation (5 000 parcelles), une méthode d'évaluation de l'effet de l'animation a été construite, reposant sur la détermination d'une stratégie d'échantillonnage minimale mais fiable (loi statistique de Moivre et Laplace). 3 principales étapes sont nécessaires : une phase de préparation pour aboutir à l'échantillon, le recueil d'informations sur le terrain et l'analyse des données. Dans le cas traité en Auvergne, le nombre de parcelles sur lequel l'animateur devrait repasser pour constater les changements depuis l'animation s'élève à 205 parcelles pour obtenir une notion fiable de gestion, et à 385 pour garantir une notion fiable de volume (opération de récolte...).

Cette méthode, formalisée dans un rapport relu par des experts de l'IRSTEA et de l'IDF, a été testée en conditions réelles en 2013 (en Haut Livradois et en Châtaigneraie Cantalienne) afin de mieux évaluer le temps nécessaire à l'application de son protocole. Le CRPF Auvergne envisage pour 2014 de mener un 3^{ème} test de la méthode en Livradois sur le « Pays de Cunlhat » où l'animation est plus récente (2 ans de PDM). Cette méthode,

principalement quantitative (ex : nombre de m³ mobilisés), complète l'approche qualitative permettant d'évaluer plus largement la dynamique de territoire initiée.

Hors Auvergne, le CRPF Lorraine-Alsace, informé de cette nouvelle méthode d'évaluation des résultats dans le cadre d'un groupe de travail national, envisage de se rapprocher du CRPF Auvergne pour examiner l'intérêt de s'associer à la démarche par des tests.

- ***L'informatisation et l'historisation des contacts avec les propriétaires forestiers ayant bénéficié d'une animation***

Le cahier des charges de l'outil permettant d'organiser l'historisation des informations concernant les propriétaires forestiers, de permettre un suivi personnalisé à long terme et de valoriser au maximum les actions d'animation, a été finalisé fin et transmis au prestataire chargé du développement. La livraison de l'outil informatique a pris du retard mais le test pilote va pouvoir être mené sur le même territoire que ci-dessus (Haut Livradois) dès le printemps 2014.

Ce dossier est également suivi à l'échelle nationale par le CNPF et des antennes régionales du CRPF (Languedoc-Roussillon et Normandie) ont montré de l'intérêt pour un transfert de l'outil sur leurs territoires. Le groupe de travail national sur les PDM attend la mise en test de cet outil.

- ***Une méthode et un outil spécialisés pour le regroupement volontaire du foncier forestier***

Grâce au PPMBA, l'opération « foncier regroupé, bois mobilisé » initiée en 2009 en Montagne Bourbonnaise sur des secteurs fortement morcelés a pu se poursuivre en 2013, dans le but de perfectionner la méthode de regroupement forestier mise au point, et de la rendre transposable à d'autres territoires (en Auvergne comme ailleurs en France).

Cette méthode repose sur :

- ☞ Une animation spécifique des propriétaires forestiers, entraînant des mouvements de foncier (regroupement par acquisition/vente d'une centaine d'hectares par an) qui sont suivis d'une mise en gestion et d'une exploitation. Un guide méthodologique est également en cours de finalisation sur le même principe que celui évoqué auparavant sur les bonnes pratiques de l'animation.
- ☞ L'utilisation d'un outil informatique cartographique spécifique, qui permet une certaine automatisation du traitement des données foncières (pour orienter les suggestions d'achat/vente/échange). La brique logicielle a été développée dans un souci d'interopérabilité avec le système d'information des CRPF.

Un transfert de cette méthode, moyennant quelques adaptations, a eu lieu en 2013 sur le territoire « Sioule Colettes et Bouble » (SCB), une Communauté de communes dotée d'une charte forestière de territoire et ayant bénéficié d'une animation PDM. La dynamique a bien pris puisque 25 hectares ont pu être mutés dès la première année et que l'animateur est très sollicité.

Par ailleurs, ces travaux ont conduit à ce que les communes locales lancent des procédures d'incorporation des biens vacants et sans maîtres qui ont été identifiés sur chaque communauté de communes grâce à l'animation foncière. Ainsi ce sont 50 hectares pour 190 parcelles en SCB, 454 hectares pour 1590 parcelles en Montagne Bourbonnaise qui ont été concernés et qui dépendent à présent du régime forestier.

■ Rendre plus efficace l'interface Animation des propriétaires forestiers privés – Mobilisation de bois

L'objectif est de tester des variantes d'organisation dans la chaîne des intervenants, permettant de faciliter les contacts entre les propriétaires forestiers privés et les opérateurs économiques du territoire auvergnat.

Les 2 actions qui suivent sont portées par Auvergne Promobois, et menées en étroite collaboration avec le CRPF Auvergne.

- **Test d'une opération de « massification de l'offre » et de « mise en visibilité » dans les territoires « Ance-Arlanc » et « Monts du Livradois »**

Après avoir donnée à l'action son cadre régional commun en 2013, les participants ont défini les modes opératoires des 2 variantes et les nouvelles coopérations ont pu être testées.

Le service de massification de l'offre a consisté à apporter à un opérateur économique un appui lui permettant de « faire grossir » un projet de chantier d'au moins 100 m³ déjà élaboré avec un ou plusieurs propriétaires forestiers. Concrètement, à la demande de l'opérateur économique, un technicien du CRPF prend contact avec les propriétaires situés à proximité et nécessitant le même type de moyens de récolte. Les propriétaires forestiers intéressés par la démarche peuvent alors contractualiser avec l'opérateur économique.

Suite à un courrier d'annonce diffusé en janvier 2013 auprès des opérateurs économiques, 80 demandes de massification ont été reçues mais seulement 8 ont été intégrées dans le test, compte tenu des contingences budgétaires et de temps. Une réunion de lancement avec les opérateurs économiques retenus, appelés à participer, a eu lieu le 27 février 2013 afin de présenter l'action, son cahier des charges et son caractère expérimental. Suite à cela, les deux animateurs ont joué leur nouvelle partition et les opérateurs économiques ont semblé apprécier cette aide, souhaitant pour certains que celle-ci puisse perdurer dans le temps.

Le CRPF a commencé à rassembler les éléments qui permettront de faire une évaluation des chantiers massifiés, mais aussi ce qui a plus ou moins bien fonctionné dans cette formule expérimentale de coordination entre l'opérateur (réalisateur du chantier) et l'animateur.

La mise en visibilité du propriétaire consistera à mettre à disposition d'opérateurs économiques certaines informations sur les propriétaires forestiers prêts à faire réaliser une coupe de bois (ses coordonnées, l'information résultant du diagnostic de la parcelle, etc.) en contrepartie d'engagements de ces opérateurs économiques au travers de la signature d'une charte (respect des schémas sylvicoles en vigueur, qualité du travail, retour d'information à l'animateur, etc.).

Les opérateurs économiques ont été contactés mi-2013 et Auvergne Promobois a reçu 18 retours positifs (coopérative, gestionnaire forestier indépendant, expert forestier, exploitant, exploitant-scieur) au travers de chartes signées. S'il donne son accord, le propriétaire forestier bénéficiant d'une animation du CRPF pourra alors choisir d'être mis en visibilité auprès d'opérateurs économiques de cette liste correspondant à la prestation (gestion, travaux, récolte...) dont il a besoin sur sa forêt. La mise en œuvre aura lieu au printemps 2014.

Dans les 2 cas, l'animateur demande l'autorisation du propriétaire forestier pour diffuser des informations le concernant vers les opérateurs économiques. Les tests réalisés sur les 2 variantes et les retours d'expériences capitalisés permettront d'affiner les règles du jeu initialement convenues et d'évaluer le rapport coût/bénéfice de ce type d'organisation.

- **Test auprès des propriétaires forestiers d'une animation et d'un accompagnement spécifiques à la gestion-mobilisation dans les sapinières**

Les peuplements de sapins en Auvergne représentent une ressource sur pied considérable (35 millions de m³, dont 13 millions de m³ de gros bois). Au-delà de la récolte des peuplements déperissants, l'amélioration et la valorisation de cette ressource constituent un enjeu important pour la filière.

Le CRPF et ses partenaires ont mené un travail de diagnostic (plusieurs méthodologies testées, toutes n'ayant pas fonctionné) pour identifier les secteurs d'intervention dans la sapinière et savoir prioriser ainsi les opérations (récolte puis gestion) à déclencher ainsi que leur caractère d'urgence. La cartographie selon l'indicateur [P-ETP] avec un seuil à - 140 mm sur les 3 mois les plus chauds ressort comme un outil opérationnel de détermination des zones les plus critiques.

La cartographie réalisée sur le Livradois Forez est complétée par le développement d'une clé de caractérisation de l'état sanitaire et du potentiel de résilience des arbres sur pied selon une méthode basée sur l'architecture des houppiers. Cet outil « archi » a été mis en pratique par plusieurs personnes du CRPF et une clé dite « simplifiée » a également été formalisée.

L'animation spécifique à la sapinière a été interrompue (fin février 2013) faute de pouvoir maintenir l'animateur en place mais cette variante essence a été conçue pour se baser sur :

- Les outils de diagnostic des peuplements (cartographie et outil « archi ») ;
- Des règles du jeu d'interactions avec les opérateurs économiques adéquats (en gestion et en récolte) assez proches des modalités mise au point collégalement pour la variante « mise en visibilité » (voir plus haut) ;
- Une grille de tri des bois ronds issue d'une démarche collective.

■ Développer une culture commune et des outils partagés pour la chaîne Propriétaires – Animateurs – Opérateurs économiques

Les 2 actions qui suivent sont portées respectivement par l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne puis par le CRPF Auvergne, et par l'interprofession Auvergne Promobois.

• *Plateforme d'échanges de données économiques et cartographiques*

Ce projet vise à rendre facilement accessible aux propriétaires forestiers et aux opérateurs économiques, les informations économiques et les données cartographiques utiles à leur activité. La phase 1 du projet a d'abord consisté en l'élaboration du cahier des charges de la plateforme. Cette dernière se construit à l'échelle régionale, mais se veut interopérable sur le plan régional et/ou national avec d'autres outils de la filière, au travers d'une analyse concertée des fonctionnalités attendues pour envisager les services prioritaires recherchés par les futurs utilisateurs de la plateforme. Parmi ces services innovants et surtout reproductibles :

- ☞ La mutualisation cartographique des couches d'informations géographiques, forestières, environnementales... pour faciliter et fiabiliser leur utilisation par les différents acteurs de la filière forêt-bois,
- ☞ La vulgarisation d'information sur la filière forêt-bois auvergnate et sur les professionnels de cette filière, après concertation interprofessionnelle sur les messages clés à faire passer par ce biais aux propriétaires régionaux,
- ☞ Des services SIG permettant de visualiser les parcelles pour mieux en connaître la nature et les enjeux,
- ☞ Le regroupement des forêts par la mise en place d'une bourse foncière régionale d'achat/vente ou d'échanges de parcelles boisées pour dynamiser le marché du foncier forestier porteur de gestion forestière active,
- ☞ La facilitation des démarches administratives (déclaration de travaux, permission de voirie, etc.) pour gagner en efficacité,

- ☞ La facilitation des relations entre les acteurs de la plateforme pour faciliter l'approvisionnement des entreprises,
- ☞ L'accès à des informations économiques sur le marché régional des bois et des prestations forestières,
- ☞ En privilégiant les liens vers les sites existants.

L'analyse de l'existant (portails de diffusion de données cartographiques forestières, bourses foncières en ligne, sites de diffusion de données économiques sur les produits forestiers, etc.) a été menée conjointement à l'analyse des besoins. Cette dernière s'est appuyée sur une série d'interviews et de réunions de travail interprofessionnelles. La préfiguration du contenu de l'outil à développer, associant les besoins de l'amont et de l'aval de la filière a été finalisé pour aboutir au cahier des charges fonctionnel du portail (site Internet, interface cartographique, applications métier).

La phase 2 du projet, consistant au développement de la plateforme, a été déclenchée au 2^{ème} semestre 2013 avec le soutien des financeurs. Le CRPF Auvergne avec l'appui du CNPF a lancé une consultation sur la base du cahier des charges pour aboutir progressivement à la sélection d'un prestataire en février 2014.

Dès lors, le CRPF Auvergne se donne 18 mois pour développer le portail, tant dans sa partie outil informatique (développement par le prestataire) que dans la création du contenu qui alimentera le site Internet, ainsi que dans la mise en place d'une structure porteuse permettant le suivi du portail à long terme.

• **Expérimentation d'un paiement des sapins à la qualité réelle à l'aide d'une grille de tri et de prix**

Pour établir cette grille, destinée à soutenir le dialogue entre les détenteurs de la ressource en sapin et les clients en bois sur la question de la qualité et de sa rémunération, quatre lots de bois ont déjà fait l'objet d'un suivi et d'une qualification de l'arbre sur pied aux sciages verts. A la fin de cette phase, si la grille en elle-même ne répond pas complètement aux attentes, il est utile de souligner que l'approche pédagogique consistant à amener des propriétaires forestiers (fournisseurs) et des scieurs (clients bois) à observer conjointement des bois (sur pied ou façonnés) a été vécue comme un progrès. Les intervenants ont ainsi pu constater, nommer et mesurer les mêmes caractéristiques et singularités des bois suivis garantissant ainsi de pouvoir en parler dans un langage commun et dans une logique fournisseur – client bois. Cette démarche pédagogique est sans doute à retenir pour poursuivre la facilitation de la commercialisation des produits issus des sapinières.

■ **Des moyens pour une mobilisation faisable et durable**

Une étude de faisabilité d'un dispositif de tutorat pour les Entrepreneurs de Travaux Forestiers a été réalisée en 2013. Ces investigations sur les modalités envisageables de tutorat ont été menées en parallèle de l'« Etude ETF en Auvergne » réalisée par Auvergne Promobois. La restitution de ces travaux a fait l'objet d'un rapport et d'une présentation le 18 décembre 2013.

Une note d'analyse et de synthèse sur les différentes initiatives de soutien privé au reboisement existant dans d'autres régions a été réalisée au niveau national en 2013 et s'est substituée à l'action initialement prévue en Auvergne (puis déprogrammée par l'interprofession). Ces travaux menés par FCBA en complément de l'accompagnement de l'expérimentation de mobilisation de bois ont abouti à la parution en juin 2013 (www.fcba.fr) du rapport « Etude de mécanismes privés (ou de type public-privé) de soutien à la replantation existants en France ». Cet état des lieux comparatif n'aborde pas l'éventuelle mise en place d'un fonds en Auvergne, puisque cet aspect ne peut et ne doit être piloté que par les opérateurs économiques régionaux.

Synthèse et perspectives

2013 a été l'année de la poursuite de la phase opérationnelle du PPMB et la finalisation de quelques travaux apportant leurs résultats. Suivi de près par les partenaires financiers nationaux, ce projet suscite une dynamique locale au sein de l'ensemble des partenaires de la filière forêt-bois même s'il a existé quelques soubresauts. Les actions en cours sur le terrain, permettent de poursuivre la production des premiers résultats qu'il est important de faire connaître en dehors du territoire auvergnat, dans la perspective d'initier des dynamiques dans les autres massifs forestiers nationaux. Ainsi, les initiatives réalisées par le CRPF Auvergne qui sont suivies par d'autres CRPF sont encourageantes. Par conséquent, 2014 sera l'année de la finalisation des actions en cours avec le transfert et la communication de leurs résultats.

Contacts

Correspondants Régionaux : Jean-Michel GILBERT (DRAAF Auvergne)
Pierre LAURENT (ADEME Auvergne)

Correspondants Nationaux : Caroline RANTIEN (ADEME)
Jean-Marie LEJEUNE (MAAF)

Correspondants FCBA : Morgan VUILLERMOZ
Vincent MORILLON
Philippe MONCHAUX

Le PPMB bénéficie du soutien financier de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT), du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général de l'Allier, des Communautés de communes de la Montagne Bourbonnaise, et de Sioule, Colettes et Bouble, ainsi que de l'autofinancement des porteurs de projet.